

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 24 juin 2021

OBJET :

PROJETS
PEDAGOGIQUES
ÉCOLE MATERNELLE
DE CHAUMONTEL

PARTICIPATION 2021

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 18

Votants : 21

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 30 juin 2021

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2021/387

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Eugène Coudre, en séance publique retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Madame Nathalie SORTAIS, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM, Monsieur Christophe VIGIER

Procurations : Madame Corinne TANGE pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Stéphanie PETIAUX pouvoir à Madame Marguerite FONT, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

Excusées : Madame Carla GRECO, Madame Gwendoline PLUQUET

Secrétaire de Séance : Monsieur Ernest COLLOBER

oooooooooooo

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2021 autorisant le versement d'une avance de 1900 € au bénéfice de l'école maternelle,

Madame Virginie VIEVILLE, Conseillère déléguée à la Vie scolaire informe l'assemblée délibérante qu'en date du 17 juin 2021, la directrice de l'école maternelle a fait savoir lors du Conseil d'Ecole que des sorties ont été effectuées par les enfants (Golf de Montgriffon dans le cadre de projets pédagogiques.

Considérant qu'il y a donc lieu de financer ces derniers à raison de 43 € par enfant ;

- 4 859,00 € pour l'école maternelle pour l'année 2021

Il est demandé au Conseil municipal de valider ce montant et d'autoriser le versement de la participation avance déduite.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

VALIDE la participation financière versée à l'école maternelle, dans le cadre de projets pédagogiques.

AUTORISE le versement de la participation 2021, avance déduite.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



Signé électroniquement par : Sylvain
SARAGOSA
Date de signature : 06/07/2021
Qualité : Signature des PDF par M. le
maire de la commune de
Chaumontel